



Commission paritaire de l'industrie des tabacs

1330003 Entreprises fabriquant des cigares et des cigarillos

Heures supplémentaires	2
Salaires à la pièce	2
Travail en équipes	2
Travail de nuit	2
Primes de rendement	2
Primes anniversaire	2
Prime de départ	2
Assurance maladie complémentaire	3
Prime de fin d'année	3
Frais de transport	3
Pension complémentaire	3

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>.*



Heures supplémentaires

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 4, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Salaires à la pièce

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 5, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Travail en équipes

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 6, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Travail de nuit

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 7, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Primes de rendement

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 10 à 21, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Primes anniversaire

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 22, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Prime de départ

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabriquant des cigares et cigarillos

Articles 1, 25, 26, 27, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée



Assurance maladie complémentaire

Convention collective de travail du 26 janvier 2016 (132338)

Conditions de travail dans les entreprises fabricant des cigares et cigarillos

Articles 1, 40, 44, 45

Durée de validité : 01 janvier 2016 à durée indéterminée

Prime de fin d'année

CCT du 13 juin 2003 (68.672)

Coordination de la convention collective de travail du 15 septembre 1987 concernant la prime de fin d'année dans les entreprises fabricant des cigares et cigarillos

Tous les articles

Durée de validité : 1^{er} janvier 2003 pour une durée indéterminée

Frais de transport

CCT du 19 novembre 2013 (118.570)

Intervention patronale dans les frais de transport

Tous les articles.

Durée de validité : 1^{er} janvier 2014 pour une durée indéterminée

Pension complémentaire

CCT du 30 mai 2011 (104.420) modifiée par la CCT du 31 janvier 2012 (109.261), modifiée par la CCT du 19 novembre 2013 (118.572) et par la CCT du 26 janvier 2016 (132537)

Instituant un deuxième pilier de pension

Tous les articles + annexe.

L'annexe est remplacée à partir du 1^{er} janvier 2011 par la CCT du 31 janvier 2012

L'annexe est remplacée à partir du 1^{er} janvier 2014 par la CCT du 19 novembre 2013

L'annexe est remplacée à partir du 1^{er} janvier 2016 par la CCT du 26 janvier 2016

Durée de la validité : 1^{er} juin 2010 pour une durée indéterminée.